

CHAPITRE IV

FOURNITURES DE CLUB

A. La Division des fournitures de club et de la distribution doit s'assurer que les opérations généreront un profit, compte tenues des allocations au siège international.

B. Autorisation de facturer les comptes pour les fournitures de clubs

Les commandes de fournitures de club doivent être approuvées par :

Club : Président de club, secrétaire de club ou trésorier de club ou

District : Gouverneur de district, secrétaire de district, trésorier de district ou secrétaire-trésorier de district ou

District multiple : Président de conseil, secrétaire de conseil, trésorier de conseil ou secrétaire-trésorier de conseil

C. La bannière de club D3DS, la bannière de gouverneur de district D110 et la bannière de récompense de club D150 seront disponibles dans les tissus et couleurs suivants.

1. Feutre en pourpre

Cordon, gland - Or

Bordure - Or

Inscription - Feutre maïs (ressemble au PMS 7406 en jaune avec le nouvel emblème du LCI)

Emblème du LCI - D3DS & D110 - A41556 emblème de 21" ; D150 - A43674 emblème de 10,5". Les deux emblèmes sont une version modernisée de l'article PMS 287 Bleu, PMS 7406 Jaune

2. Feutre bleu

Cordon, gland - Or

Bordure - Or

Inscription - Feutre maïs (ressemble au PMS 7406 en jaune avec le nouvel emblème du LCI)

Emblème du LCI - D3DS & D110 - A41556 emblème de 21" ; D150 - A43674 emblème de 10,5". Les deux emblèmes sont une version modernisée de l'article PMS 287 Bleu, PMS 7406 Jaune